**PRINCIPAUTE DE MONACO**

---------------------------------------------------

**31ème session du Groupe de travail de**

**l’Examen périodique universel**

**Adoption du rapport du 3ème EPU de la Principauté de Monaco**

**---------------------------------------------------------------------------**

**ALLOCUTION DE S.E Mme Carole LANTERI,**

**Ambassadeur, Représentant permanent**

**de la Principauté de Monaco**

 **auprès de l’Office des nations Unies**

**=======================================================**

**GENEVE, le 15 novembre 2018**

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président, Excellences, chers Collègues,

Le Gouvernement Princier se félicite du dialogue constructif qui s’est déroulé à l’occasion de ce troisième Examen périodique universel et remercie tous les Etats qui sont intervenus dans cette enceinte.

La préparation de cet examen a mobilisé nos ressources humaines de manière considérable, ce qui témoigne de la place centrale que Monaco accorde à la promotion et à la protection des droits de l’Homme.

A cet égard, je voudrais rappeler que la société civile monégasque a été consultée pendant la préparation de notre EPU. De même, le Conseil National (Parlement) est lui aussi partie prenante dans ce processus, comme en témoigne la participation à l’Examen de M. José BADIA, Conseiller national et Président de la Commission des Relations Extérieures. ,

Je tiens à vous assurer que toutes les remarques et questions formulées lors du dialogue interactif ont été dûment notées et étudiées par nos spécialistes. Nous avons cherché à apporter sur le siège un maximum d’éclaircissements et de réponses aux questions à caractère général ainsi qu’aux sujets relevant d’aspects plus techniques.

Je suis convaincue que ces échanges ont permis de mieux comprendre les réalités et spécificités monégasques, et de mettre en évidence les progrès accomplis par la Principauté de Monaco depuis le deuxième Examen, en 2013.

S’agissant des recommandations, en premier lieu, parmi les ***113*** formulées, ***72*** font l’objet de notre approbation.

Pour certaines, il s’agit d’actions d’ores et déjà réalisées et/ou en cours de mise en œuvre, dont nous devons assurer bien entendu la continuité, notamment :

* *la promotion et la protection des droits des femmes ;*
* *la protection et l’accompagnement des personnes les plus vulnérables, y compris les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant de handicap et les personnes à faible revenu ;*
* *la lutte contre les violences, en particulier à l’encontre des plus fragiles ;*
* *et bien entendu, également, la poursuite de nos efforts en matière de coopération internationale.*

En second lieu, ***35*** des recommandations ne peuvent pas faire l’objet d’une acceptation de notre part, soit parce qu’elles sont inadaptées à notre situation, soit parce que nous avons choisi des mécanismes différents pour atteindre des objectifs semblables.

Et enfin, ***6*** des recommandations vont nécessiter de notre part des études et réflexions plus approfondies, avant que nous puissions nous prononcer.

Pour conclure, je voudrai remercier encore une fois le Président du Conseil, les membres de la Troïka – la Croatie, les Emirats arabes unis et le Sénégal - ainsi que le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme pour leur remarquable travail.

\*\*\*